

DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE

**MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DU
BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE DU
PANORAMA - SITE DE MONT-SAINT-AIGNAN - CROUS NORMANDIE**

MARCHE 26-001

ATTESTATION DE VISITE DU SITE

Conformément au règlement de consultation, la visite du site est obligatoire.

Lors de cette visite, les candidats doivent faire signer la présente attestation et devront la joindre aux pièces de leur offre lors de son dépôt.

Il est rappelé que l'absence de cette attestation dûment complétée et signée entraînera l'irrégularité de l'offre.

La Direction de la stratégie immobilière du Crous Normandie ou le représentant de l'unité de gestion, certifie avoir reçu le :

Date de la visite :

L'entreprise :

Candidate pour le lot unique :

qui atteste avoir effectuée la visite du site relatif à la consultation désignée ci-dessus.

Nom et signature du représentant de l'entreprise	Nom et signature du représentant du CROUS NORMANDIE

Attention : Document à transmettre avec l'offre de prix, après signature du représentant du CROUS Normand